

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 30 juin 2017**

---

Le vendredi 30 juin 2017, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZÉCH.

Etaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mr Bernard PIASER, Mme Fabienne ALEMANNI, Mr Rémy MOLIERES, Mr Pierre BORREDON, Mme Agnès LEBRE, Mme Delphine AZNAR, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Christine GARRIGUES, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mme Michèle CUBAYNES, Mr Jacques GALOU

Etaient absents excusés :

*Mr Daniel DUBOS a donné procuration à Mme Nadine BALCON*

*Mr Alexandre VIGNALS a donné procuration à Mr Bernard PIASER*

*Mr Jean-Jacques BONDER a donné procuration à Mme Christine GARRIGUES*

*Mme Nathalie QUEYREL a donné procuration à Mr Pierre BORREDON*

*Mr Floréal CARBONIE a donné procuration à Mme Christine CALVO (à partir du point n°51)*

*Mr Pascal PRADAYROL était absent.*

Secrétaire de séance : Mme Christine GARRIGUES

### Approbation du compte rendu de la séance du 09 mai 2017

Aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 14 Procurations : 4	Pour : 18 Contre : Abstention :

### Point sur les infrastructures sportives

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée des différents chantiers :

- **Salle de la Grave** : partie centrale finie et opérationnelle depuis Novembre 2016
- **Halle des Sports** : finie et opérationnelle depuis ce lundi 26 Juin 2017
- **Plateau d'athlétisme** : travaux en cours, fin prévue dans 2 à 3 semaines
- **Salle de la Grave** : partie annexe sports de combats et espaces de rangement, travaux en cours, aménagement pour fin Août
- **Déménagements** au fur et mesure pour libérer des espaces et réaménagements dans la foulée

### 2017\_5\_1 : Contribution aux charges 2016 de fonctionnement du groupe scolaire

Vu l'article L212-8 du code de l'éducation,

Vu l'article R212-21 du code de l'éducation,

Considérant que le code de l'Education prévoit dans son article L218-8 que lorsqu'une commune reçoit dans ses écoles maternelles et élémentaires des enfants domiciliés dans une autre commune, la commune d'accueil est en droit de demander à la commune de résidence de participer aux charges de fonctionnement.

Cette répartition se fait en accord entre les communes, le Préfet pouvant éventuellement intervenir pour régler les cas litigieux après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Pour déterminer ce coût forfaitaire par élève, les frais liés au fonctionnement des écoles sont uniquement pris en compte.

Les frais consécutifs aux investissements et aux frais périscolaires ne doivent pas être comptabilisés.

L'article R212-21 détermine les cas pour lesquels la commune de résidence est tenue de participer à cette dépense.

Pour les cas d'inscription scolaire pour simple convenances personnelles, il est utile que l'accord formel de la commune de résidence soit obligatoire afin de pouvoir ensuite solliciter la prise en charge de la contribution objet de la présente délibération.

Pour une bonne application de la loi et la défense des intérêts de la commune, il est obligatoire que nous disposions de tarifs opposables.

Pour l'année 2016, le tarif retenu pour le coût forfaitaire annuel de **l'école maternelle** est de **1 141 € par élève**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le montant de la contribution aux charges de fonctionnement de l'école maternelle de Luzech pour l'année 2016 à **1141 € par élève**.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 14 Procurations : 4	Pour : 18 Contre : Abstention :

### **2017\_5\_2 : Rentrée scolaire 2017 : inscription et rythmes scolaires**

Compte rendu du comité de pilotage du Projet Educatif Local par Mme Fabienne ALEMANNO.

- Avancement de l'horaire de garderie du matin suite à la demande de certains parents travaillant sur Cahors : 7h15
- Renouvellement des deux services civiques en cours, avec l'association des PEP 46.

Choix d'accueillir tous les élèves au groupe scolaire même ceux qui ne résident pas à Luzech.

Une réflexion sur le maintien des nouveaux rythmes scolaires va être engagée au niveau de la Communauté de communes dès la semaine prochaine en collaboration avec l'Inspection d'Académie.

Effectifs prévisionnels rentrée scolaire 2017/2018 :

TPS : 20 (2015) dont 4 demandes de scolarisation

PS : 22 (2014)

MS : 24 (2013)

GS : 16 (2012)

CP : 18 (2011)

CE1 : 31 (2010)

CE2 : 17 (2009)

CM1 : 18 (2008)

CM2 : 22 (2007)

Total 172 demandes

#### **Accompagnateurs bus scolaire :**

Les communes qui souhaitent conserver la présence d'un accompagnateur scolaire dans les bus transportant au moins 4 enfants de maternelles, doivent impérativement:

- délibérer avant le 15 juillet pour le faire savoir au Conseil Départemental
- demander au même conseil la prise en charge à hauteur de 50%
- transmettre la délibération au Conseil Départemental

Faute de quoi aucune prise en charge financière ne sera accordée.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal leur avis sachant qu'il paraît très difficile de le financer sur la même enveloppe du périscolaire, donc en économisant sur autre chose.

Le conseil municipal est unanime, il n'y aura pas d'accompagnateur dans les bus scolaires, sachant qu'il en va de la responsabilité du transporteur et du conseil départemental, par contre, à la descente du bus les enfants seront pris en charge par un agent de la municipalité et seront acheminés jusqu'à l'entrée du groupe scolaire.

**2017\_5\_3 : Opération « Rénovation des logements foyers » Plan de financement**

*Vu la délibération du 29 juin 2016 relative à l'achat des logements foyers à Lot Habitat,*

*Vu la délibération en date du 8 décembre 2016 relative aux demandes de subvention DETR et FSIL pour l'opération de rénovation des logements foyers*

*Considérant les derniers réajustements et accords des différents partenaires de cette opération,*

*Monsieur le Maire expose le plan de financement ci-dessous reprenant l'ensemble de l'opération « Rénovation des logements foyers ».*

**Estimation des dépenses à prendre en compte**

<i>Charpente – couverture</i>	53 000 €
<i>Isolation thermique par l'extérieur</i>	210 000 €
<i>Menuiseries extérieures</i>	60 000 €
<i>Chaufferie</i>	180 000 €
<i>Extension terrasse extérieure</i>	15 000 €
<i>Mise aux normes accessibilité</i>	20 000 €
<i>Installation SSI</i>	50 000 €
<i>Mise aux normes électriques</i>	20 000 €
<i>Aménagements extérieurs</i>	18 500 €
<i>Porte d'entrée automatique</i>	10 000 €
<i>Système de rafraîchissement</i>	20 000 €
<i>Agrandissement de deux logements</i>	40 000 €
<i>Adaptation de 8 logements RDC</i>	35 000 €
<i>Total HT</i>	731 500 €
<i>Honoraires et bureaux de contrôle (15%)</i>	109 725
<b>Total HT</b>	<b>841 225 €</b>
<i>TVA 20 %</i>	168 245 €
<b>Total TTC</b>	<b>1 009 470 €</b>

**Description des recettes et subventions à solliciter sur montant HT**

	% projet global	Montant des travaux subventionnés HT	Sollicitée	Accordée
Etat – DETR 2017	6 %	166 666 €	50 000 €	50 000 €
Etat – FSIL 2017	33 %	841 227 €	280 000 €	280 000 €
CARSAT	19 %	700 000 €	162 500 €	162 500 €
Commune par emprunt	42 %		348 725 €	
Total HT			841 225 €	
FCTVA			168 245 €	
Total recettes			1 009 470 €	

Monsieur le Maire précise que l'emprunt nécessaire à la réalisation de cette opération sera répercuté dans le loyer versé par le CCAS, le montant du loyer revenant à un niveau précédemment atteint et pouvant être supporté par la structure.

Monsieur le Maire espère toujours avoir un complément de subvention en début 2018 mais il n'est pas possible de l'attendre sous peine de perdre toutes les subventions à engager sur l'année d'attribution.

Il estime également que le poste « remplacement de la chaufferie » est surévalué suite à l'abandon du projet de réseau de chaleur entre tous les bâtiments, ce qui devrait amener une économie sur le projet.

Enfin, Monsieur le Maire a au moins un engagement d'une banque avec un Eco prêt à taux zéro.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Donne son accord** pour le plan de financement ci-dessus et l'**ajustement** dans les divers budgets primitifs de 2017 et 2018 des **crédits nécessaires**,
- **Mandate** Monsieur le Maire à solliciter auprès des divers partenaires les différentes aides et subventions selon les montants et pourcentages établis dans le plan de financement ci-dessus.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 14 Procurations : 4	Pour : 18 Contre : Abstention :

**2017\_5\_4 : Opération « Rénovation de la résidence autonomie » Marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire fait état du compte rendu de la commission d'appel d'offre sur la consultation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la résidence autonomie.

Il remercie tout d'abord le gros travail de la commission d'appel d'offres qui a planchée de nombreuses heures (interview de tous les candidats).

Il expose la synthèse des notations sur :

- Les prix (40%)
- Les réponses techniques (60%)

Monsieur le Maire fait part des notes attribuées mais informe le conseil municipal que la commission n'a pas souhaité donner un avis car plusieurs candidats arrivent à un résultat très proche.

Ainsi il revient au conseil municipal de se prononcer par un vote à bulletin secret sur le choix de ce maître d'œuvre.

Après débat au sein du conseil municipal, certains conseillers pensent qu'il est intéressant de choisir :

- un candidat de proximité pour avoir un suivi de chantier plus efficace
- le candidat le moins cher car sur le plan technique tous se valent
- un candidat reconnu par notre commune comme ayant fait du bon travail avec un suivi de chantier exemplaire

Après un vote à bulletin secret, voici les résultats obtenus :

- JARRIGE : 4
- IES : 4
- SOL ET CITE : 10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** de choisir la société SOLETCITE pour assurer la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de rénovation de notre résidence autonomie
- **Ajustera** dans les différents budgets primitifs 2017 et 2018 les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération
- **Charge** Monsieur le Maire d'établir tous les documents nécessaires pour l'accomplissement de cette mission

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 14 Procurations : 4	Pour : 10 Contre : 8 Abstention :

**2017\_5\_5 : Choix des luminaires pour période de fin d'année : location ou achat**

Madame Agnès Lèbre présente les travaux et les propositions faites par la commission « Vie du Village ».

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à un choix, soit en achat, soit en location tout en restant dans l'enveloppe budgétaire d'investissement en cas d'acquisition soit 5000 €.

L'ensemble du conseil municipal se prononce sur le choix de l'achat plutôt que de la location.

**2017\_5\_6 : Création d'un poste d'agent technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un agent de notre collectivité peut prétendre à un avancement de grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe du fait de son ancienneté et dans le cadre d'une évolution de carrière.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot,

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

▪ **décide** la création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

▪ **précise** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice et que le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité devra être complété en ce sens.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 13 Procurations : 5	Pour : 18 Contre : Abstention :

### 2017\_5\_7: Utilisation de la grangette de l'île

Monsieur le Maire rappelle que nous avons délibéré et fixé un tarif pour l'utilisation de la grangette de l'île.

Nous l'avons positionné comme toutes nos autres locations potentielles, sans aucune restriction.

Il se trouve dans la pratique que des évènements religieux (mariage, baptême, etc.) peuvent coïncider et cohabiter avec des réservations de toute autre nature.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de confirmer ou de moduler selon des règles précises cette mise à disposition selon les tarifs en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal réserve la possibilité, lors d'une réservation de cette salle, d'imposer certaines règles si présence d'un autre évènement à caractère religieux (stationnement, passage, décorations .....)

### 2017\_5\_8 : Renouvellement convention transport à la demande

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de LUZECH assure l'organisation du transport à la demande, c'est-à-dire le transport du marché le mercredi matin (pour les habitants de Luzech et Saint Vincent Rive d'Olt) dans le cadre d'une délégation de compétence en matière de transport à la demande.

Environ 6 à 12 personnes sont concernées par ce service.

Depuis la loi du 7 août 2015 (Loi Nôtre) cette compétence anciennement au Département est maintenant dévolue à la Région à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'ancienne convention avec le Département portant délégation de compétence pour l'organisation et la gestion de ce service expire le 31 août 2017. Il est proposé de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2018, mais dorénavant, avec la Région Occitanie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention de délégation de compétence pour l'organisation et la gestion du service de transport à la demande, avec la Région Occitanie.

Ce renouvellement est valable jusqu'au 31 décembre 2018.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 13 Procurations : 5	Pour : 18 Contre : Abstention :

**2017\_5\_9 : Décision du Maire du 14/06/2017 : convention de location des locaux de l'ancienne trésorerie**

**DECISION DU MAIRE**

**OBJET : CONVENTION DE LOCATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE TRESORERIE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation de fonction du conseil municipal au maire,

**Considérant** le besoin de location de ce bâtiment communal depuis le départ de notre trésorerie à Puy l'Evêque

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Monsieur le Maire décide de louer les locaux de notre ancienne trésorerie au conseil départemental du Lot

**Montant: loyer annuel de 5 000 € avec une franchise de 50% jusqu'au 1<sup>er</sup> Mai 2022 pour différents travaux de mise aux normes pris en charge par le « preneur », payable par semestre**

**Durée : 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017**

**Article 2 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa séance la plus proche et sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

**Article 3 :**

La transmission de la présente décision à :

- Madame la Préfète du LOT
- Madame le trésorier payeur de Puy l'Evêque

**2017\_5\_10 : Mandat de vente non exclusif pour le terrain communal d'Andanibal et pour terrains du lotissement Clos de Lemouzy**

Monsieur Remy Molières, adjoint en charge de l'urbanisme, présente une proposition de mandat de vente non exclusif pour le terrain communal d'Andanibal cadastré section AX 148, ainsi qu'un autre pour les lots restants du lotissement communal Clos de Lemouzy. Le cocontractant de ce mandat de vente est une agence immobilière de Luzech, qui prendra une commission de 10 % sur chaque vente de terrain.

Dans un premier temps ces mandats sont signés pour une durée de 3 mois et reconductibles pour 2 ans. Ces mandats prendront immédiatement fin à l'issue de cette période.

Ils peuvent cependant être résiliés à tout moment avec un préavis de 15 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire ou par délégation Monsieur MOLIERES, adjoint à l'urbanisme, à signer ces deux mandats de vente non exclusifs, un pour le terrain communal d'Andanibal et un autre pour les lots du lotissement Clos de Lemouzy.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 13 Procurations : 5	Pour : 18 Contre : Abstention :

**2017\_5\_11 : Elections sénatoriales**

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2017.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner 5 délégués titulaires et 3 suppléants pour participer à ce vote.

Ces délégués titulaires et suppléants seront inscrits sur une même liste et seront élus simultanément au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne, sans panachage (rayure et ajouts) ni vote préférentiel (changement d'ordre).

Sur une même liste, les premiers noms seront les délégués et en suivant les suppléants.

Il y a lieu d'établir un quotient électoral (nombre de suffrages exprimés/nombre de délégués à pourvoir), la même chose pour les suppléants. En cas de nombre pas entier, il y a lieu de l'arrondir à l'entier supérieur.

D'abord nous procéderons à l'élection des délégués (avec calcul d'un quotient électoral) et ensuite à l'élection des suppléants (calcul d'un nouveau quotient).

Les listes sont composées alternativement de candidat de sexes différents.

Une seule liste a été déposée avant le scrutin à Monsieur le Maire, sur papier libre :

**Liste : Luzech sénatoriales**

**Mr Gérard ALAZARD – sexe M – la bergerie nord 46140 Luzech – né le 05/03/1957 à CAHORS**

**Mme Christine CALVO – sexe F – 42 rue de la ville 46140 LUZECH – née le 18/02/1951 à CAHORS**

**Mr Pierre BORREDON - sexe M - route de l'île 46140 LUZECH - né le 18/05/1961 à CAHORS**

**Mme Delphine AZNAR – sexe F – la pistoule 46140 LUZECH – née le 20/04/1967 à CAHORS**

**Mr Rémi MOLIERES – sexe M – Miran 46140 LUZECH – né le 20/02/1954 à CAHORS**

**Mme Nadine BALCON- sexe F – 68 combe poujade 46140 LUZECH – née le 06/02/1945 à ROUEN**

**Mr Daniel DUBOS – sexe M – rue du barry 46140 LUZECH – né le 31/05/1947 à PISSOS**

**Mme Agnès LEBRE – sexe F – allée de la franquette 46140 LUZECH – née le 06/06/1966 à CAHORS**

Le bureau électoral est constitué :

- Président : Gérard ALAZARD : Maire
- 2 conseillers présents les + âgés : Mme Nadine BALCON – Mme Christine CALVO
- 2 conseillers présents les + jeunes : Mme Christine GARRIGUES – Mr Jean-Luc MANIE

Le secrétaire de séance chargé de rédiger le PV : Mr Pierre BORREDON

Le vote se déroule à bulletin secret, sans débat.

L'horaire du scrutin est porté sur le PV soit 21 h.

- Effectif légal du conseil municipal : **19**
- Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**
- Nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : **13 (+ 5 procurations)**
- Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l'urne) : **18**
- Nombre de suffrages exprimés (sans blanc ni nul) : **18**
- Nombre de bulletins blancs : **0**
- Nombre de bulletins nuls : **0**
- Nombre de suffrages recueillis par l'unique liste : **18**
- Noms des personnes proclamées élues dans leur ordre de classement :
  - **Mr Gérard ALAZARD**
  - **Mme Christine CALVO**
  - **Mr Pierre BORREDON**
  - **Mme Delphine AZNAR**
  - **Mr Rémi MOLIERES**
  
  - **Mme Nadine BALCON**
  - **Mr Daniel DUBOS**
  - **Mme Agnès LEBRE**

#### Questions diverses

#### 2017\_5\_12 : Décision du Maire du 30 juin 2017 : Convention pour ouverture du bar piscine avec l'association « Les ratafios »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis quelques années, le bar de notre piscine n'est plus ouvert et seules quelques chalandises telles que bonbons et glaces sont proposées à la vente au point vestiaire par nos agents municipaux.

Monsieur le Maire, sur proposition de nos agents en place, souhaite relancer et dynamiser ce lieu qui attire toujours nos habitants, et particulièrement notre jeunesse.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa décision suivante :

- de prendre un arrêté d'occupation du domaine public pour la saison 2017 avec l'association « Les ratafios »
- de définir cette occupation à titre gratuit par une convention d'utilisation des locaux à titre précaire avec l'association « Les ratafios »

### Remerciements pour élections présidentielles et législatives

Monsieur le Maire souhaite adresser ses remerciements les plus sincères et chaleureux pour leur contribution au parfait déroulement des élections présidentielles et législatives :

- Aux élus
- Aux employés municipaux qu'ils soient au premier plan comme nos administratifs ou plus dans l'ombre nos techniques ou nos agents d'entretien
- Bénévoles :
  - Louise LEBRE, Muriel MOLIERES, Janine LALA, Denise RENAULT, Marion TANAYS, Françoise TANAYS, Patricia TARDIEU
  - Pierre BALTENWECK, Didier BORREDON, Robert COMBEBIAS, Michel FRANTZ, Guillaume PASSE DAT

### Signaux réseaux Orange

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la mise à disposition des communes d'une application par Orange visant à signaler et à suivre la résolution des différents problèmes qui peuvent intervenir sur leur réseau téléphonique

### Nouveau Directeur Général des Services

Monsieur le Maire rappelle qu'il a annoncé le 12 Mai dernier aux élus et aux personnels de notre commune le départ de notre Directeur Général des Services, Franck Laporte pour une promotion justement méritée.

Depuis, nous avons publié une recherche pour le remplacer. Nous avons reçu plusieurs candidatures.

Monsieur le Maire a demandé à un groupe d'élus composé de Michele Cubaynes, Bernard Piasser, Rémy Molières et à Franck Laporte de l'épauler dans le recrutement et les interviews des candidats possédant le grade d'attaché territorial.

Unanimement, ce groupe a émis une préférence pour Monsieur Julien Cozette. Monsieur le Maire a décidé de le recruter et il prendra son poste officiellement le 1<sup>er</sup> Septembre 2017.

Il remercie également officiellement Monsieur Franck Laporte pour son remarquable travail durant les 4,5 années qu'il a passées à la tête de nos services et l'excellent souvenir qu'il laissera de son passage. Nous ne manquerons pas de célébrer cela comme il se doit après les vacances estivales.

**Fin de séance**